

demarche.numerique.gouv.fr

Démarche	: Demande d'habilitation des organismes de formation des professionnels du tatouage (Hygiène et Salubrité) en Région Centre Val de Loire
Organisme	: Direction de la Santé Publique et Environnementale
Identité d	u demandeur
Email	
Etablissement SIRET	
Dénomination	
Forme juridique	
Formulaire	e
Loire de réaliser la der du code de la santé pu Cadre règlementaire Arrêté du 5 mars publique et relat tatouage par eff	aux organismes souhaitant proposer la formation hygiène et salubrité en région Centre Val de mande d'habilitation mentionnée à l'arrêté du 5 mars 2024 pris en application de l'article R.1311-3 ublique. S 2024 pris pour l'application de l'article R. 1311-3 du code de la santé cif à la formation des personnes qui mettent en œuvre les techniques de raction cutanée et de perçage corporel
Identification	
	sier en qualité de futur organisme de : plicable, plusieurs valeurs possibles
☐ Evaluation	
Formation et évalu	vation
Nom de l'organisme d	e formation et/ou évaluation
Adresse de l'organism	e de formation et/ou évaluation

Demande d'habilitation des organismes de formation des professionnels du tatouage (Hygiène e
Adresse électronique de l'organisme de formation et/ou évaluation
Téléphone de l'organisme de formation et/ou évaluation
Civilité du représentant légal de lleuranisme de formation et/ou évaluation
Civilité du représentant légal de l'organisme de formation et/ou évaluation Mme
□ M.
Nom du représentant légal de l'organisme de formation et/ou évaluation
Prénom du représentant légal de l'organisme de formation et/ou évaluation
Adresse électronique du représentant légal de l'organisme de formation et/ou évaluation
Téléphone du représentant légal de l'organisme de formation et/ou évaluation
Le numéro d'enregistrement de la déclaration d'activité de formation et/ou évaluation Article R. 6351-6 du code du travail
Formation Hygiène et Salubrité- Dossier à constituer
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Documents comprenant
 Le lieu de formation et/ou d'évaluation et la liste du matériel technique et pédagogique; Les nom et prénom des personnes chargées de la formation et/ou de l'évaluation ainsi que leurs titres; La présentation du programme de chaque module de la formation certifiante pour les organismes de formation; La périodicité de la formation certifiante pour les organismes de formation; Le montant de l'éventuelle participation financière des personnes formées; Les modalités de fonctionnement et d'évaluation de la formation certifiante pour les organismes d'évaluation.
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Autres documents
Engagements
L'organisme de formation s'engage à : Assurer la formation dans les conditions prévues dans l'arrêté du 5 mars 2024 ; A informer sans délai l'Agence Régionale de Santé en cas de modification à apporter au dossier déposé; Si je suis organisme évaluateur, à transmettre à l'ARS Centre Val de Loire la décision du jury selon les modalités qui vous seront précisées Si je suis organisme de formation, à transmettre au plus tard avant le 31 janvier de l'année n+1, la liste des personnes ayant suivi la formation de mise à jour des connaissances et des compétences à l'ARS Centre Val de Loire.
Cochez la mention applicable Oui

Demande d'habilitation des organismes de formation des professionnels du tatouage (Hygiène e